



Assemblée générale

Distr. générale
19 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 129 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2014-2015

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 41/213, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de présenter, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal suivant. La présente esquisse, proposée pour l'exercice biennal 2014-2015, est soumise conformément à cette demande. Il est recommandé de fixer à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale le montant du fonds de réserve pour cet exercice. L'estimation préliminaire des prévisions de dépenses s'établit au total à 5 341,0 millions de dollars et tient compte du report de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change de l'exercice 2012-2013, aux fins de la planification. Il convient de noter que ce montant pourra être révisé selon les décisions que prendra l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera les prévisions de dépenses relatives aux projets dont elle est saisie ou qui lui seront soumises ultérieurement, comme il est indiqué dans la section VI et l'annexe II.



I. Introduction

1. Conformément aux dispositions de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente, les années où il n'est pas soumis de budget, une esquisse budgétaire pour l'exercice biennal suivant, qui contient les indications suivantes :

- a) Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pendant l'exercice biennal;
- b) Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs;
- c) Croissance réelle, positive ou négative, par rapport au budget précédent;
- d) Montant du fonds de réserve, exprimé en pourcentage des ressources.

II. Estimation préliminaire des ressources à prévoir pour mener à bien le programme d'activité proposé pour l'exercice biennal

2. Pour l'exercice biennal 2014-2015, des ressources sont prévues en vue de poursuivre l'exécution des activités en cours conformément aux huit domaines prioritaires définis au paragraphe 41 du plan-cadre du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Part I)] que l'Assemblée générale doit approuver durant la partie principale de sa soixante-septième session, ainsi que l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination au paragraphe 65 de son rapport sur les travaux de sa cinquante-deuxième session (A/67/16). Ces huit priorités sont les mêmes que celles approuvées pour l'exercice biennal en cours en vertu de la résolution 65/262 de l'Assemblée et sous-tendent les travaux de l'Organisation. Elles sont les suivantes :

- a) Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies;
- b) Maintien de la paix et de la sécurité internationales;
- c) Développement de l'Afrique;
- d) Promotion des droits de l'homme;
- e) Efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire;
- f) Promotion de la justice et du droit international;
- g) Désarmement;
- h) Contrôle des drogues, prévention du crime et lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

3. L'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2014-2015 a été établie à partir du montant approuvé des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/248 A à C, soit 5 milliards 152,3 millions de dollars. Elle se décompose comme suit :

Tableau 1
**Estimation préliminaire concernant les activités prescrites
pour 2014-2015**

(En millions de dollars des États-Unis)

Crédit ouvert pour 2012-2013 ^a	5 152,3
À ajouter : Incidence de la budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2012-2013 (voir par. 5 à 7)	15,7
À déduire : Dépenses non renouvelables de l'exercice 2012-2013 (voir par. 8 et 9)	(19,3)
À déduire : Ressources à prévoir au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015 (voir par. 10 à 14)	(58,5)
Total partiel, croissance réelle par rapport au crédit ouvert pour 2012-2013	(62,1)
Report de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change (aux fins de la planification; voir par. 15) ^b	220,6
Incidence totale des modifications concernant les activités prévues	158,5
Total partiel	5 310,8
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours	30,2
Total, estimation préliminaire pour 2014-2015	5 341,0

^a Crédit initialement approuvé conformément à la résolution 66/248 A à C de l'Assemblée générale.

^b L'incidence de l'actualisation différée des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change a été prise en compte aux fins de la planification. Les ajustements opérés à ce titre pour tenir compte des taux effectivement enregistrés en 2012 ainsi que les prévisions révisées seront présentés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013, que l'Assemblée générale doit examiner à la partie principale de sa soixante-septième session, comme indiqué dans l'annexe II.

4. La croissance réelle des ressources à prévoir pour financer les activités prévues au budget ordinaire par rapport au crédit ouvert pour 2012-2013 correspond à une diminution des dépenses estimée à 62,1 millions de dollars, soit 1,5 %. L'estimation préliminaire concernant les missions politiques spéciales traduit quant à elle une augmentation de 30,2 millions de dollars, soit 2,8 %.

A. Budgétisation intégrale des nouveaux postes approuvés en 2012-2013

5. Dans sa résolution 59/278, l'Assemblée générale a fait siennes les observations et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/59/415), notamment le maintien de la pratique consistant à calculer les crédits demandés pour les nouveaux postes à hauteur de 50 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 65 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Il est donc prévu un montant de 15,7 millions de dollars afin de financer pendant toute la durée de

l'exercice 2014-2015 126 nouveaux postes permanents approuvés en application des décisions 66/246 et 66/247 de l'Assemblée générale (y compris ceux résultant de la conversion d'emplois précédemment financés au moyen des ressources prévues au titre des services contractuels, du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des fonds extrabudgétaires).

6. Le montant de 15,7 millions de dollars concerne principalement le titre VI (Droits de l'homme et affaires humanitaires), aux fins du renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (2,1 millions de dollars) et du Programme des Nations Unies pour les droits de l'homme (1,8 million de dollars). Il concerne également le titre VIII (Services communs d'appui), avec la mise en place d'une capacité interne qui puisse remplir des fonctions subalternes de gestion et d'appui technique de base (1,7 million de dollars); le titre IV (Coopération internationale pour le développement), aux fins du renforcement des moyens de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (1,3 million de dollars), du Département des affaires économiques et sociales (0,2 million de dollars) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (0,3 million de dollars); le titre VII (Information), avec le renforcement des services de l'information et des médias au Département de l'information (1,3 million de dollars); par ailleurs, l'effet report de la création des postes touchera également les autres titres du budget.

7. Le tableau 2 donne la répartition, par titre du budget, du montant prévu au titre de l'effet report de la création des postes pour l'exercice biennal 2014-2015.

Tableau 2

Répartition du montant prévu au titre de l'effet report par titre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Titre du budget</i>	<i>Nouveaux postes permanents (dont postes transformés)</i>	<i>Montant</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	6	721,0
II. Affaires politiques	6	590,3
III. Justice internationale et droit international	9	1 054,9
IV. Coopération internationale pour le développement	12	1 802,7
V. Coopération régionale pour le développement	4	778,9
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	28	4 374,1
VII. Information	14	1 267,2
VIII. Services communs d'appui	27	1 967,8
IX. Contrôle interne	7	945,7
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	–	–
XI. Dépenses d'équipement	–	–
XII. Sûreté et sécurité	13	450,0
XIII. Compte pour le développement	–	–
XIV. Contributions du personnel	–	1 714,8
Total	126	15 667,4

B. Dépenses non renouvelables de l'exercice 2012-2013

8. Des dépenses ponctuelles de l'exercice 2012-2013 se montant à 19,3 millions de dollars n'auront pas à être renouvelées pour l'exercice biennal 2014-2015. Approuvées lors de l'examen du projet de budget-programme, elles comprennent un montant de 7,5 millions de dollars destiné à couvrir : a) la deuxième phase de l'exécution du projet de système normalisé de contrôle des accès à l'Office des Nations Unies à Genève, à l'Office des Nations Unies à Vienne, et à Bangkok; b) la remise en état du complexe du quartier général à Islamabad du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et des petits travaux d'aménagement de ses postes de campagne; c) la continuité des opérations (notamment en cas de pandémie) à l'Office des Nations Unies à Nairobi; d) la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; et e) la location et l'entretien des locaux de l'Office des Nations Unies à Genève. Le montant total des dépenses ponctuelles de l'exercice 2012-2013 comprenait en outre un montant de 11,8 millions de dollars découlant des prévisions de dépenses révisées et des états de leurs incidences sur le budget-programme soumises par le Secrétaire général à l'Assemblée générale après l'établissement dudit budget-programme, et faisant également partie du crédit initialement ouvert. Ce montant devait principalement couvrir les dépenses résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses seizième, dix-septième et dix-huitième sessions ordinaires et à ses quinzième, seizième et dix-septième sessions extraordinaires; ainsi que des petits travaux d'aménagement des locaux, le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des dépenses non renouvelables concernant le système d'administration de la justice, des activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, l'exécution du plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations à Genève, et le renforcement du Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Aux fins du présent rapport, toutes les dépenses prévues en 2012-2013 au titre des missions politiques spéciales ont été traitées comme des dépenses renouvelables; le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait recommandé à cet égard de suivre une méthode qui permette d'indiquer le caractère renouvelable ou non des dépenses prévues (voir A/60/7 et Corr.1, par. 40).

9. La répartition des dépenses non renouvelables, par titre du budget, est donnée dans le tableau 3.

Tableau 3

Répartition des dépenses non renouvelables de l'exercice 2012-2013, par titre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant</i>
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	(2 674,8)
II. Affaires politiques	(1 441,8)
III. Justice internationale et droit international	(353,6)
IV. Coopération internationale pour le développement	(476,5)
V. Coopération régionale pour le développement	(512,9)

	<i>Montant</i>
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	(2 412,6)
VII. Information	(8,0)
VIII. Services communs d'appui	(5 082,2)
IX. Contrôle interne	(137,8)
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	-
XI. Dépenses d'équipement.	(5 056,6)
XII. Sûreté et sécurité	(46,9)
XIII. Compte pour le développement	-
XIV. Contributions du personnel	(1 059,2)
Total	(19 262,9)

C. Ressources à prévoir au titre des modifications de programme pour l'exercice 2014-2015

10. Comme indiqué dans le paragraphe 2 du présent rapport, des ressources sont prévues pour poursuivre l'exécution des programmes en cours dans les huit domaines prioritaires approuvés en vertu de la résolution 65/262 de l'Assemblée générale et proposés pour l'exercice biennal 2014-2015.

11. Par ailleurs, comme indiqué au paragraphe 38 du plan-cadre du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Part I)] dont l'Assemblée générale est actuellement saisie, le Secrétaire général a adopté de nouvelles mesures visant à rendre l'ONU plus transparente, plus efficace et plus productive. L'amélioration de l'efficacité et de la productivité de l'Organisation restera l'une des premières priorités de son mandat.

12. C'est pourquoi les ressources à prévoir tiennent compte des efforts déployés par l'Organisation pour accroître la rentabilité et l'efficacité de la fourniture des services liés à l'appui au programme, à la gestion des conférences, à l'information et aux priorités révisées de l'exécution des projets d'infrastructure, tout en assurant l'application effective des activités prescrites par les organes délibérants. Des renseignements détaillés sur les efforts en cours et les propositions correspondantes seront présentés dans les rapports du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015, pour examen et approbation par l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-huitième session. Ces propositions comprendront un examen des produits de budget-programme conformément à l'article 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. La diminution des ressources résultant des initiatives susvisées est estimée à 63,1 millions de dollars.

13. Un montant de 4,6 millions de dollars est prévu pour les conférences prévues dont les modalités sont connues à ce jour, notamment pour les préparatifs et la conduite du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tient tous les cinq ans, la conduite du débat de haut niveau que tiendra la Commission des stupéfiants à sa cinquante-septième session en 2014 sur

l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/182, et la Conférence mondiale sur les peuples autochtones qui aura lieu en 2014 conformément à la résolution 66/296.

14. L'estimation préliminaire totale des ressources à prévoir au titre des modifications de programme se solderait par une diminution de quelque 58,5 millions de dollars. Elle ne comprend pas toutefois les prévisions de dépenses au titre des projets dont l'Assemblée générale est actuellement saisie et celles qui lui seront présentées ultérieurement pour examen et qui pourront avoir des incidences pour l'esquisse budgétaire. Les projets connus à ce jour sont visés dans la partie VI et l'annexe II du présent rapport.

D. Report de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change pour l'exercice 2012-2013

15. On se rappellera qu'au paragraphe 27 de sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012-2013 la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change. Le montant reporté de 220,6 millions de dollars est pris en compte dans l'estimation préliminaire, aux fins de la planification et conformément à la pratique établie. Les ajustements à opérer compte tenu des taux d'inflation et de change effectifs observés jusqu'à présent en 2012 et des projections révisées seront présentés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme que l'Assemblée générale examinera au cours de la partie principale de sa soixante-septième session, comme indiqué dans l'annexe II au présent rapport.

E. Missions politiques spéciales

16. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à prévoir dans l'esquisse budgétaire et dans le projet de budget-programme les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal.

17. Par sa résolution 66/248 A, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 1 083,0 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2012-2013. Si l'on tient compte des missions en cours durant l'exercice, y compris les missions nouvelles créées en 2012, il faudrait ouvrir un crédit de 1 113,2 millions de dollars pour financer lesdites missions pendant toute la durée de l'exercice biennal 2014-2015. Cette augmentation de 30,2 millions de dollars par rapport au crédit susvisé de 1 083,0 millions résulte d'une première hypothèse concernant la poursuite des missions créées en 2012 (113,2 millions de dollars). Les prévisions tiennent également compte d'une réduction des ressources destinées à 29 missions, qui seraient ramenées à 500,0 millions de dollars en 2013, contre un crédit de 583,0 millions de dollars approuvé en 2012. Le crédit proposé de

500,0 millions de dollars en 2013 pour les 29 missions est prévu pour chaque année de l'exercice biennal 2014-2015.

18. Les missions politiques spéciales pouvant être approuvées à tout moment au cours de l'année, il a été difficile de les programmer et de prévoir les ressources nécessaires avec exactitude. L'estimation préliminaire de 1 113,2 millions de dollars pourra être modifiée si de nouvelles missions sont créées à l'avenir.

F. Actualisation des coûts

19. Comme il ressort du paragraphe 15, les ajustements à opérer pour tenir compte des taux d'inflation et de change effectivement observés jusqu'à présent en 2012 et des projections révisées seront présentés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme que l'Assemblée générale examinera au cours de la partie principale de sa soixante-septième session, comme indiqué dans l'annexe II.

20. Les montants indiqués dans la présente esquisse budgétaire pourront être actualisés pour tenir compte notamment des modifications résultant des taux de change et de l'inflation pour l'exercice biennal 2014-2015.

III. Priorités reflétant les orientations générales par grands secteurs

21. Le projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 tient compte des huit domaines prioritaires décrits plus haut au paragraphe 3. **Il est proposé que le budget-programme pour l'exercice 2014-2015 repose sur les mêmes priorités.** La ventilation proposée des ressources à prévoir par titre budgétaire est présentée dans l'annexe I.

IV. Estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2014-2015

22. **L'estimation préliminaire concernant les activités inscrites au budget ordinaire s'établit à 4 227,8 millions de dollars. L'augmentation de 158,5 millions de dollars par rapport aux crédits de 4 069,3 millions de dollars approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 tient essentiellement à l'incidence de l'actualisation différée des coûts liés aux postes en fonction des taux d'inflation et de change, aux fins de la planification. La croissance réelle par rapport au budget précédent correspond à une diminution de l'ordre de 62,1 millions de dollars, soit 1,5 %, par rapport aux crédits de 4 069,3 millions de dollars approuvés pour les activités inscrites au budget ordinaire de l'exercice 2012-2013.**

23. **L'estimation préliminaire concernant les missions politiques spéciales s'établit à 1 113,2 millions de dollars. L'augmentation de 30,2 millions de dollars par rapport aux crédits de 1 083,0 millions de dollars approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013 s'explique par la poursuite prévue pendant l'exercice 2014-2015 des missions créées en 2012.**

24. Le montant total de l'estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 5 341,0 millions de dollars. Il convient de souligner qu'il tient compte de l'actualisation différée du coût des postes en fonction des taux de change et d'inflation aux fins de la planification. Il pourra être ajusté en fonction des décisions que l'Assemblée générale pourra prendre au sujet des prévisions de dépenses afférentes aux projets dont elle est ou devrait être saisie,; comme indiqué à annexe II. Le montant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 sera ajusté dès lors que l'Assemblée aura examiné et éventuellement adopté ces prévisions.

V. Montant du fonds de réserve

25. Le montant du fonds de réserve a été fixé à 0,75 % de l'enveloppe budgétaire globale dans la première esquisse budgétaire et dans toutes les esquisses suivantes. Il est recommandé de conserver le même taux, qui représente un montant de 40,1 millions de dollars, pour l'exercice biennal 2014-2015.

VI. Renseignements supplémentaires sur les prévisions de dépenses relatives aux projets dont l'Assemblée est saisie ou qui doivent encore lui être présentées

26. Dans sa résolution 63/266, l'Assemblée générale a notamment prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur les prévisions de dépenses relatives aux projets dont elle était ou allait être saisie et qui pourraient avoir des incidences sur l'esquisse budgétaire. On trouvera donc à l'annexe II une liste détaillée des rapports y relatifs et des prévisions de dépenses connues à ce jour. Il convient de souligner que les estimations préliminaires pourront être modifiées car, dans certains cas, les rapports correspondants continuent d'être examinés par le Secrétariat et n'ont pas été arrêtés définitivement. Le montant du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015 sera ajusté dès lors que l'Assemblée générale aura examiné et éventuellement adopté ces rapports.

Annexe I

Estimation préliminaire pour l'exercice biennal 2014-2015

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses par titre du budget-programme</i>	<i>Crédits ouverts 2012-2013^a</i>	<i>Accroissement (diminution) des ressources</i>		Total
		<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>	
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	721,8	40,2	5,6	762,0
II. Affaires politiques (à l'exclusion des missions politiques spéciales)	250,8	9,4	3,7	260,2
III. Justice internationale et droit international	93,2	3,2	3,4	96,4
IV. Coopération internationale pour le développement	436,6	27,1	6,2	463,7
V. Coopération régionale pour le développement	532,9	36,8	6,9	569,7
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	326,6	21,7	6,6	348,3
VII. Information	179,1	8,6	4,8	187,7
VIII. Services communs d'appui	600,2	20,9	3,5	621,1
IX. Contrôle interne	38,3	2,5	6,5	40,8
X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	131,2	–	–	131,2
XI. Dépenses d'équipement	64,9	(5,1)	(7,8)	59,8
XII. Sûreté et sécurité	213,4	17,4	8,2	230,8
XIII. Compte pour le développement	29,2	–	–	29,2
XIV. Contributions du personnel	451,1	34,3	7,6	485,4
Total partiel, activités inscrites au budget ordinaire^b	4 069,3	217,0	5,3	4 286,3
À déduire : ressources à prévoir au titre des modifications de programme^c		(58,5)	(1,4)	(58,5)
Activités prévues au budget ordinaire pour 2014-2015	4 069,3	158,5	3,9	4 227,8
Crédits à prévoir au titre des missions politiques spéciales	1 083,0	30,2	2,8	1 113,2
Total	5 152,3	188,7	3,7	5 341,0

^a Dont le crédit initialement ouvert conformément à la résolution 66/248 A de l'Assemblée générale.

^b Dont les ressources à prévoir au titre de l'effet report de la création de postes pour l'exercice 2012-2013 (15,7 millions de dollars) et de l'actualisation différée du coût des postes en fonction des taux d'inflation et de change conformément à la résolution 66/246 (220,6 millions de dollars) aux fins de la planification, compte étant tenu du non-renouvellement des dépenses ponctuelles de l'exercice 2012-2013 (19,3 millions de dollars). Les ajustements opérés en ce qui concerne l'actualisation du coût des postes pour prendre en considération les taux d'inflation et de change effectivement enregistrés jusqu'à présent en 2012 ainsi que des prévisions révisées seront présentés dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2012-2013 que l'Assemblée générale examinera à la partie principale de sa soixante-septième session, comme indiqué dans l'annexe II.

^c Dont les crédits au titre des conférences prévues dont les modalités sont actuellement connues (4,6 millions de dollars), compte étant tenu des ressources réduites à prévoir au titre des modifications de programme (63,1 millions de dollars).

Annexe II

Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015

<i>Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015^a</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2012-2013 ^b	5 152 299,6
À ajouter : effet report du coût des postes et des objets de dépense autres que les postes	15 667,4
À déduire : dépenses non renouvelables de 2012-2013	(19 262,9)
À ajouter : ressources à prévoir au titre des activités et manifestations nouvelles ou étendues qui sont prévues ou demandées pour 2014-2015	(58 528,4)
Total partiel, croissance réelle par rapport aux crédits ouverts pour 2012-2013	(62 123,9)
À ajouter : incidence de l'actualisation différée du coût des postes en fonction des taux d'inflation et de change (aux fins de la planification)	220 668,9
Incidence globale de la modification des activités prescrites	158 545,0
Total partiel	5 310 844,6
Ressources supplémentaires à prévoir au titre des missions politiques spéciales, à hauteur du programme en cours ^c	30 200,0
Estimation préliminaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015	5 341 044,6
Premier rapport sur l'exécution du programme (A/67/___*)^d	
Crédits additionnels	
a) Dépenses imprévues et extraordinaires	5 077,3
b) Décisions des organes directeurs	-
c) Prévisions révisées en fonction des taux de change, d'inflation et de vacance des postes et ajustements des coûts standard	À préciser
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Premier rapport sur l'exécution	5 077,3
Dépenses non renouvelées pour 2014-2015	À préciser
Total net, premier rapport sur l'exécution	À préciser
C. Prévisions révisées (rapports que l'Assemblée générale doit examiner à sa soixante-septième session)^e	
Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/67/265 et Corr.1) (2012-2013)	1 793,9
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	-
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	(1 793,9)
Total, administration de la justice	-

<i>Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015^a</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Rapport du Secrétaire général sur les amendements aux règlements de procédure du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel (A/67/349) (2012-2013)	-
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	264,3
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	-
Total, Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et du Tribunal d'appel	264,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes (A/67/503) (2012-2013)	992,4
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	408,3
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	(992,4)
Total, Conseil économique et social	408,3
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions (2012-2013) ^d	12 321,7
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	988,4
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	(12 321,7)
Total, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions du Haut-Commissariat aux droits de l'homme	988,4
Rapport du Secrétaire général sur les incidences des décisions et recommandations figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012-2013)	À préciser
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	À préciser
Total, Conférence sur le développement durable	À préciser
Quatrième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (A/67/360) (2012-2013)	-
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	35 927,9
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	-
Total, progiciel de gestion intégré	35 927,9

<i>Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015^a</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Cinquième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public	-
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	-
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	-
Total, Normes comptables internationales pour le secteur public	-
D. Incidences des décisions prises par les grandes commissions à la soixante-septième session de l'Assemblée générale^e	
État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport (2012-2013) ^f	-
<i>Comité consultatif</i>	-
Effet report ou ressources pour 2014-2015	4 680,0
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	-
Total, Commission de la fonction publique internationale	4 680,0
Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur le renforcement des organes chargés de surveiller l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme (A/66/860), présenté en application de la résolution 66/254 de l'Assemblée générale (2012-2013)	À préciser
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	À préciser
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	À préciser
Total, Haut-Commissariat aux droits de l'homme	À préciser
Activités du Comité des droits de l'homme relatives au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (2012-2013) ^d	4 448,1
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	4 448,1
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	(4 448,1)
Total, Comité des droits de l'homme	4 448,1
Incidences des décisions et recommandations concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012-2013)	À préciser
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	À préciser

<i>Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015^a</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	À préciser
Total, Conférence sur le développement durable	À préciser
Rapport du Secrétaire général intitulé « Assurer la bonne exécution des fonctions du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et renforcer ses capacités et son efficacité ainsi que l'efficacité de l'appui fourni par le système des Nations Unies aux pays les moins avancés »(A/67/262) (2012-2013)	-
<i>Comité consultatif</i>	s.o.
Effet report ou ressources pour 2014-2015	235,9
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	-
Total, Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	235,9
Comité des travailleurs migrants (2012-2013) ^d	-
<i>Comité consultatif</i>	À préciser
Effet report ou ressources pour 2014-2015	1 991,6
Dépenses ponctuelles de 2012-2013 qui ne seront pas renouvelées en 2014-2015	-
Total, Comité des travailleurs migrants	1 991,6
E. Incidences financières des conférences prévues pour 2014-2015 dont les modalités seront arrêtées à la soixante-septième session de l'Assemblée générale (2012-2013)	À préciser
Conférence d'examen décennal global du Programme d'action d'Almaty	À préciser
Préparatifs de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)	À préciser
Examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information	À préciser
Troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement	À préciser
Total, conférences spéciales	À préciser
F. Rapports attendus à la reprise de la soixante-septième session et à la partie principale de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale	
Plan stratégique pour la préservation du patrimoine du Palais des Nations	À préciser
Assurance maladie après la cessation de service	À préciser
Incidences sur le projet de budget-programme pour 2014-2015 de l'analyse des fonctions de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes menée conformément à la résolution 65/259	À préciser

<i>Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice 2014-2015^a</i>	<i>Milliers de dollars É.-U.</i>
Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	À préciser
Total	À préciser
Estimation préliminaire se rapportant aux prévisions de dépenses et incidences sur le budget-programme qui auront des effets sur l'esquisse budgétaire devant être adoptée	48 944,5

^a Établie sur la base des renseignements disponibles au 19 octobre 2012 et susceptible d'être modifiée.

^b Comprend les crédits initialement ouverts (résolution 66/248 A à C).

^c Montant tenant compte des mandats en cours pour 2012-2013, ajusté en fonction de la cessation attendue de missions et des crédits prévus pour financer intégralement les nouvelles missions pendant tout l'exercice biennal 2012-2013.

^d Montant calculé sur la base des estimations connues au 19 octobre 2012 et susceptibles de nouvelles modifications dès lors que les prévisions de dépenses présentées dans les rapports auront été définitivement arrêtées.

^e Les incidences des décisions de la Cinquième Commission n'ont pas été prises en compte dans le détail en attendant que l'Assemblée générale se prononce à leur sujet.

^f Au cas où l'Assemblée générale approuverait les recommandations de la Commission, des prévisions de dépenses de 2,3 millions de dollars seraient examinées dans le cadre des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice 2012-2013.